



Communiqué de Presse
Nanterre, le 22 mars 2017

Politique Handicap : l'engagement de Manpower en faveur de l'emploi et du développement de ses Salariés Permanents et Intérimaires

En 2016, Manpower France a renouvelé pour la deuxième fois ses accords triennaux en faveur de l'emploi et du développement professionnel de ses Salariés Handicapés Permanents et Intérimaires. La marque dresse aujourd'hui un bilan de sa politique Handicap sur les sept dernières années et valorise la démarche de co-construction de ses accords avec les organisations syndicales.

Après 10 années de politique Handicap orientée vers l'emploi et le développement professionnel de ses salariés intérimaires handicapés et l'accompagnement de ses entreprises clientes, Manpower a été la première entreprise de son secteur d'activité à signer, en 2010, deux accords triennaux (2010-2012) sur le handicap.

L'un dédié à ses salariés permanents et l'autre à ses salariés intérimaires. Ces deux accords, déjà renouvelés une fois (2013-2015), ont fait l'objet d'un deuxième renouvellement, pour la période 2016-2018. Ils ont été signés à l'unanimité des six organisations syndicales de Manpower. L'accord « permanents » a également obtenu l'agrément de la DIRECCTE.

*« Cette adhésion à nos accords atteste de la détermination de Manpower à s'inscrire dans une politique durable d'emploi et d'intégration des salariés Handicapés. Au-delà des résultats chiffrés, les actions ont été porteuses d'une évolution des mentalités au sein de l'entreprise, vers plus d'écoute, de bienveillance et de capacité à intégrer avec confiance l'ensemble des salariés concernés par le sujet du Handicap », observe **Magali Munoz**, Directeur des Services Coordonnés pour la Qualité de Vie au travail et de l'AMIH, Agence nationale Manpower Insertion & Handicap.*

La lecture des principaux résultats montre que les engagements de l'entreprise portent leurs fruits. En sept années d'accords Handicap « Permanents », Manpower aura intégré 152 Travailleurs Handicapés, tous types de contrats, dont 17 CDI.

De 28 salariés déclarés lors de la signature du premier accord, Manpower a gagné la confiance de 130 salariés déclarés Travailleurs Handicapés en 2016.

Le maintien à l'emploi est clé et la mission handicap aura accompagné 71 salariés et organisé l'aménagement de poste pour 13 personnes en 2016.

Concernant les accords Handicap « Intérimaires », dès 2010, date de création de l'AMIH et de la signature du premier accord triennal « Intérimaires », Manpower franchit pour la première

fois le seuil des 5 000 Travailleurs Handicapés détachés. Depuis 2010, Manpower détache chaque année, entre 5 000 et 6 000 travailleurs intérimaires en situation de handicap, dans plus de 5 000 entreprises clientes. L'entreprise forme également en moyenne annuelle, 500 intérimaires Travailleurs Handicapés dont 100 en contrats d'alternance gérés par Manpower.

« Il convient de souligner la ‘co-construction’ de nos accords Handicap, menée de concert avec nos partenaires sociaux, précise Magali Munoz. La stabilité des membres des comités de suivi, tant du côté des organisations syndicales que de la direction favorise une montée conjointe en compétences et en expertise, sur ce sujet complexe. Le soutien des six organisations syndicales de Manpower, eu égard aux résultats obtenus, est un gage de confiance et de reconnaissance du travail réalisé. Cela motive tous les acteurs ».

A propos de Manpower France

Manpower France est une marque de ManpowerGroup France qui propose aux entreprises des solutions en matière de flexibilité sous la ligne de service « Référence Intérim » de Manpower et des solutions en matière de recrutement sous la ligne de service « Conseil Recrutement » de Manpower. La ligne de service « Référence Intérim » est constituée d'un réseau de 700 agences, présentes sur tout le territoire et dans tous les bassins d'emplois, animé par plus de 3 000 collaborateurs. La ligne de service « Conseil Recrutement » est constituée d'un réseau de 70 cabinets de recrutement implantés dans les plus grandes villes de France, et animé par 250 consultants spécialisés par métiers et secteurs d'activité. Certifiée ISO 9001:2008, Manpower France emploie près de 3 600 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros en 2016.

Retrouvez toute l'actualité de **Manpower France**

www.manpower.fr - [Twitter](#) - [LinkedIn](#)

Contact Presse ManpowerGroup France

Marie Legrand – marie.legrand@manpower.fr

01 57 66 14 43 / 06 28 74 50 95